



DECISION

La directrice générale du C.R.O.U.S. de POITIERS

- Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 1970 organisant la vie collective en résidence universitaire,
- Vu la circulaire du CNOUS en date du 18 septembre 2018 sur l'organisation des élections des conseils de résidence en 2018,

arrête

Article 1 :

Listes des candidatures autorisées à participer aux élections des représentants des étudiants aux conseils des résidences relevant du CROUS de Poitiers. Pour chaque liste, l'ordre suivant est respecté : les deux premiers candidats sont désignés membres titulaires et les deux suivants, membres suppléants. Le nombre de membres titulaires, pour l'ensemble des collèges, est fixé à deux.

Collège N°5 - Descartes et les résidences associées

LA CASA DES CARTES

MALHEIROS Diégo
MOURIER Savannah
DERSY Mehdi
HERNANDEZ SANTANA Kiarra

Collège N°6 - Marie-Curie

MARIE CURIE SPIRIT – MCS

GUEI Diaby G. Boris
HERVAUD Jane
BOUTASSOUFRA Zakariya
EL HADJI Amadou Aminata

Pour le collège N°9 – Rabelais

LE CONSEIL

TERROIRE Julien
LOME Chloé
WADE Abdou Bayao
GUICHARD Julie

Aucune liste déposée pour les collèges suivants :

- N°1 - Site d'Angoulême**
- N°2 - Site du Futuroscope**
- N°3 - Site de La Rochelle**
- N°4 - Site de Niort**
- N°7 - Michel Foucault**
- N°8 - Résidences du centre-ville**

Fait à Poitiers, le 22 octobre 2018

Mariannig Hall